





Camion	immatriculé V129 MC
Camion	immatriculé V503 MC
Camion	immatriculé V704 MC
Camion	immatriculé V787 MC
Camion	immatriculé V893 MC
Camion	immatriculé 753V MC
Camion	immatriculé BT-899-MV
Camion	immatriculé DZ-852-ZX
Camion	immatriculé DQ-715-CA
Camion	immatriculé FV-317-ZX
Camion	immatriculé 132-BZW-06
Camion	immatriculé 134-BZW-06
Camion	immatriculé AH-308-CH
Camion	immatriculé AW-279-DM
Camion	immatriculé CG-280-KS
Camion	immatriculé DM-414-NM
Camion	immatriculé EH-883-FA
Camion	immatriculé DB-093-TC
Camion	immatriculé CQ-191-EM
Camion	immatriculé EQ-809-AL
Camion	immatriculé DH-955-YR
Camion	immatriculé BX-519-KH
Camion	immatriculé FB-021-XC
Camion	immatriculé DX-889-EQ
Camion	immatriculé EQ-853-AL

Les véhicules seront autorisés à circuler de 07h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00. Les conducteurs des véhicules effectuant ce transport devront être en mesure de présenter une copie dudit arrêté comme dérogation à toute réquisition des forces de la Police Municipale ou de la Police Nationale.

**Article 2 :** L'entreprise demeure entièrement responsable vis-à-vis de la Métropole Nice Côte d'Azur et des tiers de toutes les conséquences qui pourraient résulter du fait de la circulation de ses véhicules sur cette voie.

**Article 3 :** L'entreprise chargée de l'opération restera responsable des incidents ou accidents imputables à son opération.

**Article 4 :** En cas de non-respect des règles de sécurité ou de problèmes techniques graves, le présent arrêté pourra être suspendu.

**Article 5 :** Tout recours contre le présent arrêté ne pourra s'exercer qu'auprès du Tribunal Administratif de Nice sis 18, avenue des Fleurs - 06000 Nice, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Bénéficiaire,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de Beaulieu-sur-Mer,
  - Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le 18 JAN. 2021

Le Maire,  
Roger ROUX

